



MARGUERON

L'actualité

Octobre 2021 - N° 04

Déjà un an.

L'épicerie communale souffle sa première bougie. Le conseil municipal vous remercie de votre fidélité et de vos commentaires qui nous permettent d'améliorer ce service. Au crépuscule de cette première année, nous constatons que l'épicerie s'auto-finance ce qui nous conforte dans son maintien et nous permet de continuer à vous proposer des produits locaux de qualité à des tarifs raisonnés. Le personnel communal en place depuis cet été est à votre écoute les matins du Mardi au Samedi de 7h30 à 12h30 (l'agence postale de 8h00 à 12h00) et le Dimanche de 7h45 à 12h15 (agence postale fermée le dimanche).



**Venez souffler avec nous la première bougie de l'épicerie communale
Samedi 23 Octobre à partir de 9h00. Claudia et Eliane vous offriront le café.**



Centre de vacances.

Le 6 août 2021, des membres du conseil municipal de Margueron ont eu le plaisir de partager le dîner avec l'association Amicale des Handicapés de Faches-Thumesnil qui a séjourné au centre de vacances pendant la première quinzaine d'Août. La rencontre s'est prolongée par une soirée musicale, lors de laquelle les encadrants ont assuré le spectacle par une danse. Les jeunes ont pu danser et profiter de ce repas jusque tard dans la nuit. C'est la quatrième fois que l'association Amicale des Handicapés de Faches-Thumesnil nous fait le plaisir de séjourner au centre de vacances. Ils ont déjà réservé leur place pour l'année 2022. Nous les en remercions vivement.

D'autres groupes sont venus profiter de l'été à Margueron dont les adolescents de la communauté de communes du Pays Foyen, les enfants des colonies de vacances de la SNCF, ainsi qu'un groupe de l'association T.C.A. qui intervient principalement auprès de personnes porteuses d'un handicap cérébral.

Ecole.

Les enfants de la classe de CE1-CE2 ont eu la surprise en ce début d'année scolaire de découvrir leur classe entièrement repeinte par les soins d'Eric, notre agent des services techniques. Le résultat semble avoir fait très plaisir aux élèves et à l'enseignante qui sont venus à la mairie porter un courrier de remerciement. Les enfants ont profité de leur visite pour poser des questions au premier édile de la commune. M. le Maire a reçu les enfants dans la salle du conseil où ils ont pu échanger pendant quelques minutes. Ce geste des élèves a touché l'ensemble des élus qui ont bien entendu remercié Eric pour son excellent travail.



Travaux centre de vacances.

Éric, aidé de quelques élus ont profité des beaux jours du printemps pour réaliser une terrasse à l'arrière du centre de vacances. Ce nouvel aménagement est plus fonctionnel. L'entreprise Bouijaud est par la suite venue goudronner l'arrière du centre de vacances ainsi que le chemin d'accès qui mène à l'atelier municipal placé sous le foyer polyvalent. Les groupes qui utilisent régulièrement le centre de vacances ont visiblement beaucoup apprécié la nouvelle terrasse ainsi que le goudronnage qui leur simplifie l'accès avec les fauteuils roulants.



Stationnement sur la voie publique.

Nous vous rappelons qu'une voiture ne peut dépasser la semaine sans bouger sous peine d'être considérée comme un véhicule ventouse qui est passible de contraventions et d'une mise en fourrière.

Nous avons constaté que des véhicules restent sans bouger depuis plusieurs mois. Nous vous rappelons que si votre véhicule stationné est constaté en état de non-assurance, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 3 750 €.



Respectons nous.

Les aboiements, le bruits de tondeuse, les motos qui vrombissent, ... tous ces bruits du quotidien peuvent paraître anodins mais finissent par être fort gênants et peuvent amener à une certaine agressivité entre voisins. Essayons ensemble de respecter le confort de tout un chacun et de ne pas déranger nos voisins avec des bruits intempestifs.

Lors de nos promenades en deux roues et autres véhicules, favorisons les chemins communaux aux terrains privés et vignes.

Nous vous rappelons que l'article 16 du règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie, interdit toute l'année le brûlage à l'air libre des déchets produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités.



Election.

L'année 2022 sera riche en élections. Nous serons appelés à choisir notre prochain président de la république en nous rendant au bureau de vote les 10 et 24 avril. Une seconde élection aura lieu deux mois plus tard pour élire le député de notre circonscription les 12 et 19 Juin. Pensez à vous inscrire sur les listes électorales en vous rapprochant de la mairie ou sur internet à l'adresse :

<https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr/>

 LA MAIRIE VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET	PanneauPocket. Recevez les informations de notre commune en temps réel (coupure d'eau, coupure d'électricité, travaux routier, avis de décès, ...). Installez l'application Panneaupocket sur votre smartphone. Si vous souhaitez de l'aide pour l'installation de cette application, vous pouvez vous rendre à l'épicerie ou à la mairie.
--	---

Rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints. Vous pouvez rencontrer le Maire ou ses adjoints sur rendez-vous à la Mairie en les joignant aux numéros suivants :	
Patrick FESTAL	: 06 82 24 57 32
Pierre VILLATE	: 06 25 17 70 78
Hélène BESSE	: 06 29 42 35 47
Jacques CAMBECEDES	: 07 83 49 77 55

 Suivez notre actualité sur notre page facebook : <https://www.facebook.com/margueron33>
 recevez votre prochaine lettre d'information numérique en faisant la demande par mail à l'adresse : mairie-de-margueron@orange.fr



Mairie - la tuquette Ouest 33220 Margueron - Tel. : 05 57 41 23 00 - Courriel : mairie-de-margueron@orange.fr